



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
06.07.2006

Date de la convocation des conseillers:
06.07.2006

point de l'ordre du jour :
11

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 14 juillet 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Tonnar, échevins,
Maroldt, Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Huss, Knaff, Hildgen,
Codello, Wohlfarth, Zwally, Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal

Absents : Braz, Spautz, échevins, Jaerling, conseiller

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la commune de
Schifflange concernant la Station d'Épuration

Vu la convention du 5 juillet 2006 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la
commune de Schifflange concernant la Station d'Épuration (STEP) ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir
délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la commune de
Schifflange.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 27/07/2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,